

ÉCOLE PRIMAIRE

René Cassin

1, rue des Maréchaux
68460 LUTTERBACH
Tél/fax : 03 89 50 71 44



ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Chers parents, chers élèves,

La rentrée marque toujours un moment particulier, fait de retrouvailles, de découvertes, et d'élan vers une nouvelle année pleine de promesses. C'est avec enthousiasme que toute l'équipe pédagogique accueille les élèves pour cette nouvelle année scolaire, que je voudrais placer une fois de plus sous le signe du **faire ensemble**.

L'école est bien plus qu'un lieu d'apprentissage : c'est un espace où l'on apprend à grandir avec les autres, à coopérer, à écouter et à construire ensemble, enfants, enseignants et parents. Je crois profondément que c'est dans la richesse des échanges, la diversité des parcours et l'envie de progresser individuellement et collectivement que chacun trouve sa place et s'épanouit. Dans le monde où nos enfants grandissent, il est essentiel de cultiver le **respect**, l'**écoute** et la **bienveillance**.

Au cœur de nos projets pédagogiques, nous continuerons aussi à valoriser le **goût de l'effort** : non comme une contrainte, mais comme un chemin vers la confiance en soi, l'autonomie et la fierté du travail accompli. Apprendre demande du temps et de la persévérance.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très belle année scolaire, faite de curiosité, de rires, d'efforts et de beaux moments partagés.

Très belle année scolaire à tous !

La directrice : Thérèse Kister

LES CLASSES

BILINGUES		
CLASSES	ENSEIGNANTS	EFFECTIFS
PS/GS	Anna Gehin / Johanna Libre	23
PS/GS	Johanna Libre / Anna Gehin	23
MS	Mélissa Seitz / Orianna Klethi	22
CP/CE2	Marie-Christine Heimlich / Mélissa Buchmann	24
CE1	Céline Rondio / Marie-Christine Heimlich	20
CE2/CM1	Marion Hermann / Delphine Lidy	25
CM1/ CM2	Delphine Lidy / Marion Hermann	25

MONOLINGUES		
CLASSES	ENSEIGNANTS	EFFECTIFS
MS/GS	Julie Mura	23
CP	Monique Dumas	20
CP/CE2	Elodie Kosmala	26
CE1	Nathalie Orthwein / Amélie Fontaine	23
CE1/CE2	Aline Lefranc	26
CM1 A	Karine Steible	21
CM1 B	Eline Legrand	21
CM2 A	Mathilde Piat / Olivier Coron	25
CM2 B	Antonio Saccoccio	25

INFORMATIONS PRATIQUES



Horaires de l'école

Maternelle :

- matin, accueil entre 7h50 et 8h. Fin des cours à 11h30.
- après-midi, accueil entre 13h20 et 13h30. Fin des cours à 16H.

Élémentaire :

- matin, accueil à partir de 8H00, début des cours à 8H10. Fin des cours à 11H40.
- après-midi, accueil à partir de 13H30, début des cours à 13H40. Fin des cours à 16H10.

Il est **interdit de pénétrer dans la cour avant l'arrivée d'un enseignant.**

Merci de veiller à ce que votre enfant n'arrive pas en retard.

Toutefois, si cela devait arriver, il faudra se présenter au bureau de la directrice.

Après la fermeture des portails, l'accès se fera par la **rue du Maréchal Foch** (utiliser la sonnette : école).

Vacances scolaires :

Rentrée	lundi 1 ^{er} septembre 2025
Toussaint	du samedi 18 octobre 2025 au lundi 3 novembre 2025
Noël	du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026
Hiver	du samedi 14 février 2026 au lundi 2 mars 2026
Printemps	du samedi 11 avril 2026 au lundi 27 avril 2026
Pont de l'Ascension	du mercredi 13 mai 2026 au lundi 18 mai 2026
Été	du samedi 4 juillet 2026 à la rentrée scolaire 2026

Restauration, activités périscolaires et activités du mercredi

La M2A s'occupe de la restauration à midi et de l'accueil des enfants après la classe de 16h00 à 18h30 dans le cadre des activités périscolaires.

Pour les inscriptions, ou pour tout renseignement, veuillez-vous adresser à

Mme Virginie LEIBERT Tél : 03 89 50 89 46

Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale se trouve au rez-de-chaussée de l'école. Les deux animatrices des lieux accueillent les classes pour le prêt de livres et pour la lecture d'histoires. En dehors des horaires de classe, les enfants peuvent se rendre à la bibliothèque sous la responsabilité de leurs parents.

Absences des maîtres

En cas d'absence prévisible du maître, de la maîtresse, ou d'un jour scolaire sans école, un mot d'information dans le cahier de liaison (vert), ou dans la pochette des enfants (maternelle), ou par mail, informera la famille.

Nous invitons les parents de l'école maternelle à consulter régulièrement le panneau d'affichage près du portail d'entrée (rue FOCH).

En principe, tout maître absent est remplacé le jour même. En cas de non remplacement de l'enseignant, les élèves présents seront répartis dans les autres classes de l'école.

Absences des élèves

En cas d'absence imprévue (maladie par exemple), avisez le maître ou la maîtresse **dès le début de l'absence, par mail** à l'adresse de la classe. Vous régulariserez aussi la situation **par écrit sur la fiche prévue à cet effet à la fin du cahier vert** (pour l'école élémentaire), dans la pochette (pour les maternelles) au retour de votre enfant. Le certificat médical n'est pas exigé, sauf en cas de maladie contagieuse avec éviction. Dans ce cas précis, présentez un certificat de guérison au retour de l'enfant en classe.

Nous vous rappelons que nous ne sommes pas habilités à donner des médicaments et vous conseillons de ne pas envoyer un enfant malade à l'école.

En cas d'absence prévue (rendez-vous médical par exemple), demandez une autorisation d'absence, par écrit en précisant le motif, la date, la durée.

Toute demande d'absence pour une raison autre que médicale, en dehors des vacances scolaires, est à faire par écrit à Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Sorties

En cas de rendez-vous en cours de journée, il faudra venir **chercher votre enfant**. En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul pendant les cours. En maternelle, nous ne confions les enfants qu'aux personnes que vous nous avez désignées par écrit sur la fiche de renseignements.

RELATIONS PARENTS - ENSEIGNANTS

Cahier de correspondance (vert)

C'est un moyen pratique de liaison entre l'école et la famille. Consultez-le régulièrement et signez chaque information. Utilisez-le pour correspondre avec l'école (uniquement élémentaire). A la fin de ce cahier, vous trouverez un tableau que vous renseignerez et signerez en cas d'absence de votre enfant.

N'hésitez pas à prendre contact si vous avez un problème : **un échange franc et cordial évite bien des malentendus.**

Veillez prendre rendez-vous avec les enseignants par écrit au moins 24 h à l'avance sauf cas très urgent.

Fiche de renseignements

Cette fiche permet une vérification des informations concernant votre enfant et donnera des renseignements sur les mesures à prendre en cas d'accident ou de maladie.

Nous vous invitons à signaler tout problème de santé ou familial dont les enseignants pourront tenir compte.

Cette feuille doit être vérifiée, corrigée (si possible en **bleu**) le cas échéant et retournée à l'école dans les plus brefs délais (avant le 8 septembre). En cas de modification en cours d'année scolaire (adresse, numéro de téléphone...), merci d'en informer la directrice.

Conseil d'École

Les élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'École se dérouleront le **Vendredi 10 octobre 2025**.

Vous êtes électeur, mais vous pouvez aussi être candidat ou candidate. Vous pouvez prendre contact avec les délégués des associations habilitées. Il y a, en principe, trois réunions du Conseil d'École par an.

Un compte rendu de ces réunions est publié sur le site de l'école, ce qui vous permet d'être informé des projets, réalisations et problèmes de notre école.

Permanences de la directrice

La directrice est disponible sur **rendez-vous**, sauf urgence. Tél. : **03 89 50 71 44**.
Le bureau se situe dans le bâtiment de l'école élémentaire, entrée B, 1er étage.
N'hésitez pas à laisser un message si nécessaire.



ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Enseignement de l'allemand

Conformément à la circulaire de Monsieur le Recteur, en date du 9 juin 1982 et aux programmes (BO du 18/04/2002) mis en place à partir de 2002, notre école dispense l'enseignement de l'allemand. Toutes les classes monolingues de l'école sont concernées.

L'enseignement en allemand dans les classes bilingues se fera par journées complètes en alternance (lundi : allemand ; mardi : français, par exemple).

Enseignement de la natation

L'école participe aux séances d'initiation à la natation. Ces séances ont lieu à la piscine de l'Illberg et à celle de Bourtzwiller.



La participation est obligatoire sauf avis contraire du médecin. En cas de contre-indication médicale, les élèves seront accueillis dans une autre classe pendant la séance.

Enseignement religieux (uniquement élémentaire)

Une heure d'enseignement religieux est assurée pendant le temps scolaire (enseignement catholique). Les enfants dispensés de cet enseignement religieux seront pris en charge par le maître ou la maîtresse de la classe.

B.C.D. et salle informatique

L'école possède une B.C.D. (Bibliothèque Centre Documentaire) et une salle informatique.

Chaque classe pourra disposer d'un créneau horaire d'utilisation.

Notre salle informatique est équipée de 15 ordinateurs fixes connectés pour faire des recherches sur Internet ou pour utiliser des logiciels éducatifs et d'une classe mobile avec 15 ordinateurs portables.

Activités pédagogiques complémentaires

Des activités pédagogiques complémentaires (APC) seront organisées. Selon les classes et selon les périodes, l'accent sera mis sur l'aide aux élèves en difficultés ou sur un domaine particulier du projet d'école. Ces activités auront lieu soit le mardi ou le jeudi de 16h10 à 17h10.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Règlement scolaire

Le règlement scolaire est en cours de réécriture. Il sera approuvé par le conseil d'école. Il sera ensuite distribué, lu et commenté dans les classes, puis présenté aux parents qui seront invités à en prendre connaissance et à le signer.

Le R.A.S.E.D.

Le R.A.S.E.D. (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés) intervient en prévention ou en remédiation selon des critères bien définis, et en accord avec les parents, pour aider les enfants qui présentent des difficultés à l'école.

Dans notre école, nous bénéficions de l'aide d'une psychologue scolaire : Mme Nathalie Kahli. Se renseigner auprès de la directrice.

Matériel

Les livres prêtés par l'école doivent être couverts proprement et munis d'une étiquette. Nous comptons sur les parents pour veiller régulièrement à l'état des affaires (trousses etc..) des enfants. Les livres de bibliothèque doivent également faire l'objet de soins attentifs. Les livres dégradés au-delà d'une usure normale devront être remboursés par les parents.

L'école ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol d'objet, d'habit, de bijou, de vélo, d'argent...

D'autre part, afin d'éviter les pertes, il est indispensable de marquer les affaires avec le nom de votre enfant.

Assurance

La souscription d'une assurance scolaire pour les activités scolaires et facultatives est un gage de sécurité, pour les élèves et leurs parents. L'assurance scolaire souscrite doit garantir les dommages :

- que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile) ;
- qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels).

Les titulaires d'une police d'assurance multirisques familiale doivent vérifier attentivement la nature des risques couverts par ce contrat. Il est conseillé de demander à l'assureur de fournir par écrit les précisions nécessaires.

Nous vous demandons de remettre une **attestation d'assurance** au maître ou à la maîtresse responsable de votre enfant **dès le jour de la rentrée**.

L'assurance scolaire est vivement recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage. Pour les activités scolaires facultatives (sorties et voyages scolaires), elle est **obligatoire**.

Sécurité

Les exercices de sécurité ont lieu suivant la réglementation en vigueur (une fois par trimestre).



Association scolaire (OCCE)

Dans l'école, la coopérative scolaire OCCE accompagne les projets coopératifs initiés par les élèves et leurs enseignants : ainsi les enfants développent leur connaissance du monde, leur esprit critique et deviennent des acteurs positifs pour une société plus solidaire et démocratique.

Pour réaliser ces projets, il est souvent nécessaire d'alimenter les fonds de la coopérative OCCE ; plusieurs sources y participent : subventions des collectivités, ventes de photographies scolaires...

Il est également proposé aux familles de participer au financement de la coopérative (même s'il ne peut s'agir que d'un soutien volontaire), à hauteur de **12 €/an pour l'école élémentaire et de 20 €/an pour l'école maternelle**. (Paiement à effectuer de préférence par chèque à l'ordre de « OCCE CASSIN »). Cette participation permet de financer les cotisations que nous reversons à l'OCCE*, une assurance collective, mais également certaines **sorties, l'achat de petit matériel**, etc...



*Les coopératives scolaires adhérentes de l'OCCE paient une cotisation modique qui leur donne accès à de multiples services, des informations, conseils et outils pédagogiques pour accompagner les projets et mettre en place une réelle vie associative et coopérative au sein de la classe ou de l'école.